

Maîtrise des Compétences Clés de la Propreté (MCCP)

CATEGORIE : C

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Services à la personne et à la collectivité - Nettoyage et propreté industriels**

Elle certifie l'acquisition des savoirs généraux et appliqués (ou savoirs essentiels) mobilisés spécifiquement dans l'exercice des divers métiers d'agents de propreté (agent manuel, agent machiniste, agent de rénovation, chef d'équipe œuvrant).

Ce référentiel est bâti sur la base des référentiels des CQP de la propreté (et du référentiel « agent manuel ») et avec le cadre de référence de l'ANLCI : Compétences Clés en Situation Professionnelle de niveau 1 2 et 3 contextualisées au secteur de la Propreté (pédagogique, évaluation).

Elle contribue à la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme par un dispositif court, valorisant et adapté au public ciblé et aux métiers concernés.

Cette certification pour les salariés de la Propreté est une première étape vers le Socle des Connaissances et Compétences (S2CP) défini par décret.

Code(s) NAF : **81.21Z**, **81.10Z**

Code(s) NSF : **343t**

Code(s) ROME : **K2204**

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/01/2012**

Mots clés : **compétences clés**, **illettrisme**, **socle**, **Propreté**

Identification

Identifiant : **127**

Version du : **29/05/2015**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **Convention collective des entreprises de Propreté et Services associés dans son article 5.2.7. (L'article 5 de la CCN est relatif à la formation professionnelle par accord du 4 novembre 2010, étendu le 22 avril 2011). L'article 5.2.7 stipule la « création d'un certificat relatif à la Maîtrise des compétences clés de la Propreté » visant la lutte contre l'illettrisme.**

Non formalisé :

- **Volonté des partenaires sociaux de la branche de lutter contre l'illettrisme et de développer l'employabilité des salariés tout en reconnaissant l'acquisition des savoirs de base professionnels nécessaires aux métiers d'agents de propreté.**

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La certification des savoirs de base professionnels acquis, permet de :

constituer une première phase d'acquis pour des personnes éloignées voire très éloignées des exigences du socle S2CP, et particulièrement la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme, acquérir l'autonomie nécessaire pour l'exercice des emplois d'agents de propreté (plusieurs métiers sont concernés),

faciliter l'évolution professionnelle, notamment en facilitant l'accès aux CQP de la branche,

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Passerelle avec le socle de connaissances et compétences professionnelles (S2CP), en constituant une partie de ce socle ; une première marche pour des salariés en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme, et pour lesquels le niveau d'exigence du S2CP est trop difficile à atteindre et/ou le parcours de formation nécessaire est trop conséquent)
- Lien avec les CQP AMC, AERP, CE en favorisant leur accès, et en renforçant les conditions de réussite aux évaluations des CQP.

Descriptif général des compétences constituant la certification

4 savoirs généraux :

Oral (comprendre et s'exprimer à l'oral)

Ecrit (lire et écrire)

Calcul et Numériques (calculer et utiliser les outils numériques)

Espace Temps (se repérer dans l'espace et le temps)

5 savoirs appliqués :

Attitudes et Comportements (attitude de service, travail en équipe, rapport à la hiérarchie...)

Ouverture culturelle (compréhension des attentes, des points de vue et valeurs différentes des siennes...)

Gestes, postures, Observation (représentation de son corps, observation nécessaire à l'activité, mémorisation..)

Univers réglementaire (règles de sécurité, qualité, hygiène, environnement)

Savoirs technologiques (technologie, vocabulaire métier)

Si nécessaire, le référentiel complet détaillant toutes les capacités par savoir peut être transmis.

Modalités générales

Les épreuves de validation sont réalisées en évaluation continue, au fur et à mesure de la progression de l'apprentissage de chaque personne. Pour valider un savoir professionnel, la personne doit passer un nombre minimal d'évaluations portant sur le savoir professionnel ; tant qu'elle n'a pas réussi un taux minimal d'évaluations, le savoir professionnel n'est pas acquis.

Le parcours de formation et le système d'évaluation sont individualisés tout en garantissant l'exigence du référentiel de certification.

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Public visé par la certification

- Salariés intervenant dans le domaine de la Propreté, des services associés et du nettoyage industriel
- Demandeurs d'emploi

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Disposer d'une première marche (pour les personnes en situation d'illettrisme ou

Pour l'entité utilisatrice

Elever la fiabilité de l'entreprise et sa performance (Précision, fiabilité et rapidité assurées dans

d'analphabétisme) pour accéder au S2CP, Accéder à un dispositif court, valorisant et centré sur les situations professionnelles concrètes rencontrées, pour sortir de la situation d'illettrisme (voire d'analphabétisme), Comprendre les exigences de situations professionnelles et les appréhender avec plus de précisions, d'habileté, d'autonomie (capacités de compréhension, de raisonnement et de communication adaptées), Ouvrir de nouvelles perspectives pour la trajectoire professionnelle de la personne, au sein même de l'entreprise ou du secteur, et sécuriser son parcours professionnel

l'exécution et l'organisation des activités professionnelles)
Sécuriser les clients et donneurs d'ordre (compréhension et lisibilité des activités réalisées assurées, transmission des informations améliorée et fiabilisée, réaction adaptée face à un incident, etc.)
Fiabiliser l'intégration durable de personnes éloignées de l'emploi

Evaluation / certification

Pré-requis

Pas de pré-requis

Compétences évaluées

Toutes les compétences (issues des 9 savoirs professionnels du référentiel) sont évaluées à travers des épreuves scénarisées reprenant le déroulement de diverses prestations de services, contextualisées à des situations rencontrées en entreprise de Propreté.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

/

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

Chaque savoir professionnel est acquis de manière indépendante. (parmi les 9 savoirs du référentiel)

Durée de validité des composantes acquises :

5 ans

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

5 ans

Matérialisation officielle de la certification :

Un courrier de résultat est envoyé à chaque candidat et à son entreprise listant les savoirs obtenus et non obtenus, le cas échéant.

Si les 9 savoirs sont validés, un certificat nominatif signé par le président du jury est remis.

Centre(s) de passage/certification

- La branche professionnelle de la Propreté habilite un réseau d'organismes de formation pouvant dispenser les formations et mettre en œuvre les évaluations menant à la MCCP, sur la base d'un cahier des charges précis. Aujourd'hui 59 organismes sont habilités sur le territoire français. Ces organismes de formation sont animés par la branche et entre autres, ils sont formés à la démarche d'évaluation et d'utilisation des outils fournis, condition nécessaire pour l'habilitation.

Plus d'informations

Statistiques

Nombre de candidats présentés à la certification : 207 en 2012; 324 en 2013; 363 en 2014.

En 2014, 72% sont des femmes. 80% des candidats ont validés les 9 savoirs.

Autres sources d'information

Référentiel des capacités MCCP

<http://www.monde-proprete.com/les-competences-cles-de-la-proprete>